

Table des matières

Introduction	7
---------------------	---

Yves BRULARD

I. DROIT BELGE

La coopération entre praticiens et entre tribunaux	11
---	----

Yves BRULARD

Introduction	11
--------------	----

Section 1. La coopération, un modèle qui a fonctionné	15
---	----

A. Un concept ancien	15
----------------------	----

B. Un modèle utilisé par l'UE	16
-------------------------------	----

C. Des cas où la coopération a été à la base de la réussite	17
---	----

Section 2. Dans quelles procédures ayant trait à l'insolvabilité intervient une coopération?	21
--	----

A. Entre procédures suivies par plusieurs juridictions	21
--	----

B. Entre procédures listées	25
-----------------------------	----

1. Procédures préalables	25
--------------------------	----

2. Procédures provisoires	27
---------------------------	----

3. Procédure de réorganisation	29
--------------------------------	----

4. Procédure de vérification du passif	32
--	----

5. Procédure de réalisation d'actif	35
-------------------------------------	----

6. Procédure de collocation	36
-----------------------------	----

Section 3. Qui coopère?	36
-------------------------	----

A. Les praticiens de l'insolvabilité	36
--------------------------------------	----

B. Les juridictions	39
---------------------	----

C. Les tribunaux et les praticiens ensemble	43
---	----

Section 4. Sur quelle base légale coopérer?	43
---	----

A. La loi applicable	43
----------------------	----

B. Le règlement et le Traité	44
------------------------------	----

C. Les pratiques étrangères (CNUDCI)	50
--------------------------------------	----

D. Les <i>soft laws</i>	53
-------------------------	----

Section 5. Comment coopérer?	54
------------------------------	----

A. En communiquant des informations	54
-------------------------------------	----

B. En coordonnant l'action de juger	61
C. En demandant de l'aide	69
Section 6. Les différents moments de la coopération	74
A. Principes généraux	74
B. Au moment de l'ouverture des procédures	75
C. Pour forcer une coopération en vue de résoudre la procédure	81
Section 7. Loi nouvelle?	84
A. Nécessité du principe d'une intervention législative	84
B. Introduction de nouvelles procédures	84
C. Réforme des procédures actuelles	86
Les procédures provisoires et préalables et les PRJ accord amiable	91
<i>Vinciane RUELLE</i>	
Introduction	91
Section 1. Les procédures provisoires dans le règlement	91
A. Procédures listées	91
B. Procédures de sursis	92
C. Procédures provisoires	92
Section 2. Les procédures provisoires dans la loi-modèle CNUDCI	93
A. Définition	93
B. Procédures provisoires	94
Section 3. Application en droit belge	95
A. Procédures hors périmètre	95
B. Procédures dans le périmètre	96
Section 4. Nouvelle loi	98
A. Créer une procédure de sursis	98
B. Faire du juge consulaire le juge de la coopération avant l'ouverture de la procédure	98
C. Le facilitateur au lieu du médiateur	99
D. Créer des mandataires du juge	99
E. Créer des mandataires provisoires	100

Évaluation des procédures d'accord collectif	103
<i>Olivier HAENECOUR et Gérard MARTIN</i>	
Introduction	103
Section 1. Situation comptable et budgétaire	103
A. Textes et travaux préparatoires	103
B. Controverse	105
Section 2. La qualité et l'assiette du créancier sursitaire extraordinaire	111
A. Texte et travaux préparatoires	111
B. Controverse	111
Section 3. L'ONSS et le précompte comme dette de masse	118
A. Textes et travaux préparatoires	118
B. Controverse	118
Section 4. Le créancier étatique est-il unique ?	119
Section 5. Discrimination entre créanciers institutionnels	121
Section 6. La nature de la dette de précompte et d'ONSS au regard de l'article 49 de la LCE	122
A. Texte et travaux préparatoires	122
B. Controverse	122
Financement des transferts ou refinancement des accords collectifs – Le rôle des pouvoirs publics dans les sociétés en redéploiement	129
<i>Sophie TRINON</i>	
Introduction	129
Section 1. Apports autres que numéraires	131
A. Apport d'expérience	131
B. Facilitateur avec les autres acteurs	132
Section 2. Intervention financière	133
A. Recevabilité de la demande	132
B. Prise de contact avec l'entreprise et check-list	133
C. Modalités des prêts accordés	134
D. La détermination du taux	135
1. Option A. L'emprunteur dispose d'un financement bancaire ou d'une autre source privée comparable	135
2. Option B. L'emprunteur n'a pas de financements bancaires ou privés récents comparables	135
E. Modalités des interventions en capital	137

Section 3. L'aspect aide d'État	139
A. Principes de l'article 108 du Traité	139
B. Aide au sauvetage	140
C. Aide à la restructuration	141
Évaluation des procédures de transfert sous autorité	145
<i>Gérard LEPLAT et Céline POTTIER</i>	
Introduction	145
Section 1. La gestion du transfert du personnel	146
A. Rappel de l'article 61 de la LCE	146
B. Le cadre de la CCT	146
C. Les droits et obligations de type «social» à charge du repreneur	147
Section 2. Rôle du mandataire	148
A. Le rôle accru du mandataire	148
B. Le traitement des offres	149
Section 3. Répartition du prix	151
A. Vente d'immeuble	151
B. En cas de faillite ou de liquidation	151
C. Clôture de la procédure de transfert	152
Section 7. Solutions prénégociées	153
Section 8. La valeur des actifs	156
Convergence de plusieurs réformes : transparence, modernité et efficacité en matière de solvabilité et garanties	157
<i>Michèle GRÉGOIRE</i>	
Introduction	157
Section 1. Conditions de constitution du gage	158
A. Généralités	158
B. En principe, consensualisme	159
C. Pour protéger le consommateur : formalisme et limitations	159
D. Pour le surplus : droit commun	160
Section 2. Conditions d'opposabilité du gage	160
A. Gage de registre	160
B. Maintien du gage avec dépossession	164
C. Neutralité de la réforme pour les aspects de droit applicable	164
Section 3. Régime spécial du gage de créance	165

A. Dépossession fictive	165
B. Opposabilité du gage de créance	165
Section 4. Preuve	166
Section 5. Nature et évolution de l'assiette	167
A. Assiette aux périmètres variables	167
B. Biens futurs	168
C. Subrogation réelle	169
D. Augmentation de l'assiette	169
E. Indivisibilité	169
F. Transformation	170
G. Immobilisation	170
H. Confusion de biens fongibles en une masse	171
Section 6. Droits et obligations des parties pendant la période de latence	172
A. Pas de droit d'utilisation	172
B. Devoir de préservation	172
Section 7. L'exécution volontaire de la garantie	173
Section 8. Exécution forcée et réalisation	174
A. Protection traditionnelle du constituant consommateur	174
B. Liberté contractuelle si le constituant n'est pas un consommateur	175
Conclusion	178
La restructuration des groupes	181
<i>Olivier SCHMITZ</i>	
Introduction	181
Section 1. Les LBO	183
A. Définition des LBO	183
B. Raisons de leur difficulté	183
C. Caractéristique d'un LBO en difficulté	185
1. Peu de créanciers	185
2. Des sûretés réelles	185
Section 2. LBO et PRJ	185
A. Procédures préventives	186
B. Procédures formelles de PRJ	189
Section 3. Réflexions sur le futur	202
A. Le problème de l'admissibilité des holdings de LBO à la LCE	202

B. Régler la compétence territoriale pour les groupes	202
C. Un coup de pouce aux procédures amiables	202
Restructuring Companies in Economic Difficulty and Competition Law	203
<i>Yves BRULARD</i>	
Introduction	203
Section 1. Rescuing a company through transfer while complying with the EC Merger Regulation	204
A. Principles	204
B. Failing firm exception	204
C. The 'Failing Firm Defence' theory	205
Section 2. State aid to firms in economic difficulties	208
A. Principles and <i>de minimis</i>	208
B. Rescuing aid	209
C. Restructuring aid	209

II. DROITS FRANÇAIS, LUXEMBOURGEOIS, AMÉRICAIN ET CHINOIS

Procédures françaises	213
<i>Bruno BERGER-PERRIN</i>	
Introduction	213
Section 1. Les procédures amiables	213
A. Le mandat <i>ad hoc</i>	213
B. La conciliation	214
C. Le règlement amiable agricole	216
Section 2. Les procédures semi-contractuelles	217
A. La sauvegarde financière accélérée	217
B. La sauvegarde accélérée	218
Section 3. Les procédures collectives	219
A. La sauvegarde	219
B. Le redressement judiciaire	220
C. La liquidation judiciaire et le rétablissement professionnel	221
Section 4. Les délais imposés selon le droit commun au bénéfice des entreprises en difficulté, hors procédure collective	222

A. En dehors de toute procédure (sauf mandat <i>ad hoc</i>)	222
B. Au cours d'une procédure de conciliation ou pendant la durée de l'exécution de l'accord	222
Cross-border Insolvency Cooperation: the Specificities of the Luxembourg Financial Centre	225
<i>Nicolas BERNARDY</i>	
Introduction	225
Section 1. The main pre- or support measures	226
A. Reprieve from payment	226
B. Employment maintenance aid	227
C. Agreements negotiated with creditors out of the Courts	228
D. The Draft Bill on modernisation of bankruptcy law	228
Section 2. The main reorganisation proceedings	229
A. Controlled management	229
B. Composition with creditors	231
C. Draft Bill under discussion	232
Section 3. The main liquidation proceedings	234
A. Winding up by order of the Court	234
B. Bankruptcy proceedings	235
C. Draft Bill under discussion: administrative dissolution without liquidation	237
Section 4. European proceeding	237
A. List	237
B. Cooperation	238
C. Cooperation under the EU Insolvency Regulation 1346/2000	239
D. Cooperation under the New Regulation	242
Section 5. The creditor's rights in insolvency proceedings	245
A. Involvement of the creditors in the proceedings	245
B. Securities and preferential rights	245
C. Ranking of preferential rights	247
D. The Law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements	248

American Law and the Regulation: a Comparative Approach in Cross-border Insolvency	251
<i>Yves BRULARD</i>	
Introduction	251
Section 1. Similarities between the EIR and Chapter 15	252
A. UNCITRAL Model Law	252
B. Uniformity	252
Section 2. Differences between the EIR and Chapter 15	253
A. Legal Environment of the Texts	253
B. COMI	253
C. Cooperation	255
D. Group	256
E. The Committee of Creditors	257
L'intégration de la loi-modèle : intérêt au départ de l'expérience américaine	259
<i>Christof SCHILLER</i>	
Introduction	259
Section 1. Reconnaissance de la procédure d'insolvabilité étrangère	261
A. Aspects formels	261
B. Procédures susceptibles de reconnaissance	261
C. Conditions de la reconnaissance de procédures	262
D. Procédure principale ou secondaire	263
E. Exception en cas d'infraction à l'ordre public	264
Section 2. Conséquences de la reconnaissance de la procédure	265
A. Conséquences de la reconnaissance	265
B. Octroi de mesures complémentaires	266
Section 3. Limites à la reconnaissance	269
A. Section 1521(a)	269
B. Protection des intérêts des créanciers	270
Section 4. Obligations de coopération	271
A. Principes	271
B. Formes de coopération	271
Section 5. Divers moyens de recours complémentaires	272
A. Renonciation à la compétence	272
B. Exclusion de compétence	272
Conclusion	274

Droit chinois – Une législation qui évolue vite	275
<i>Jack CHEN</i>	
Introduction	275
Section 1. Les différentes procédures	276
A. La procédure de réorganisation (art. 70 à 94)	276
B. La procédure de conciliation (art. 95 à 106)	277
C. La procédure de liquidation	277
Section 2. Le rôle des organes de la procédure	278
A. La cour	278
B. Le débiteur	279
C. L'administrateur	279
1. Ses missions	279
2. Liquidation des biens et du failli	280
Section 3. Faillite transfrontalière	281
A. Le droit national	281
B. Les conventions internationales	282
Section 4. Recueil d'interprétations rendues par la Cour suprême	282
Section 5. Dispositions spécifiques au secteur « banque et assurance »	283
Conclusion	283

* * *

Propositions de réformes de la loi belge sur l'insolvabilité	285
<i>Yves BRULARD</i>	
Introduction	285
Titre I. Définitions et champ d'application	287
Chapitre I. Champ d'application	287
Chapitre II. Définitions	287
Titre II. Procédures informelles visant à assurer la continuité de l'entreprise	287
Chapitre I. Procédures confidentielles visant à conclure des accords	287
Chapitre II. Procédures de sursis individuelles	289
Titre III. Procédures formelles de redressement des entreprises	290
Chapitre I. Procédures provisoires et préliminaires	290
Chapitre II. Procédures d'accord	290
Chapitre III. Procédures de redressement par accord collectif	291

Chapitre IV. Procédures de redressement par transfert	293
Chapitre V. Règles communes aux procédures	293
Titre IV. Procédures de liquidation et de faillite des entreprises	296
Chapitre I. Liquidation	296
Chapitre II. Faillite	296
Titre V. Coopération et groupes d'entreprises	298
Chapitre I. Groupes d'entreprises	298
Chapitre II. Coopération	298
Chapitre III. Coordination	298
Titre VI. Droit des créanciers	302
Chapitre I. Droit de participer aux procédures	302
Chapitre II. Droit de faire reconnaître ses créances	303
Chapitre III. Droit de recevoir un paiement	303
Titre VII. Droit des travailleurs	303
Chapitre I. Droit d'intervention dans les procédures	303
Chapitre II. Créances salariales	304
Chapitre III. Information, négociation et coopération	305
Titre VIII. Procédures concernant les particuliers	306
Chapitre I. Compétence	306
Chapitre II. Procédure	306
Titre IX. Procédures avec des pays tiers	306
Chapitre I. Compétence et loi applicable	306
Conclusions	309
<i>Ivan VEROUGSTRAETE</i>	
Annexe – Discours du ministre de la Justice Koen Geens	313